



# Communiqué de presse – 19/11/2024

## Nuisances du métro : l'enquête indépendante d'Ombuds Bruxelles

Ombuds Bruxelles, institution régionale de médiation, a réalisé [une enquête à la suite d'une plainte sur le bruit de certains métros de la ligne 1 de la STIB](#). Elle met en évidence la difficulté à préserver l'équilibre entre les impératifs de la STIB en termes de mobilité régionale et le droit à un environnement sonore sain pour les riverains.

### Une enquête menée à la suite d'une plainte

À la suite d'une plainte reçue en 2023 d'une habitante de Woluwe-Saint-Lambert, l'institution décide de mener une enquête. Des défauts apparus aux roues des rames de métro M7 provoquent des nuisances dans les habitations des riverains. La plainte pointe l'absence de perspective concrète de remédier à ces nuisances de la part de la STIB.

### L'enquête révèle différentes difficultés

Ombuds Bruxelles contacte les deux administrations concernées par la situation : la STIB et Bruxelles Environnement. Plusieurs difficultés émergent : le type de bruit causé par les rames de métro, appelé « bruit solidien », ne fait pas l'objet de normes spécifiques, à l'inverse du bruit aérien et des vibrations. En outre, Bruxelles Environnement n'effectue pas d'études acoustiques régulières permettant d'évaluer l'impact des mesures déjà prises par la STIB. Par ailleurs, bien que la STIB réponde aux questions des riverains et leur donne les explications nécessaires pour comprendre la problématique, elle ne s'engage pas sur un planning clair de remplacement des roues, ni sur des mesures intermédiaires pour diminuer les nuisances.

### Ombuds Bruxelles recommande aux administrations et au gouvernement de s'atteler à réduire ces nuisances

L'institution demande à la STIB de communiquer un planning clair de remplacement des roues défectueuses, et d'évaluer la faisabilité et l'impact d'un ralentissement du métro la nuit pour atténuer les nuisances dans l'intervalle. À Bruxelles Environnement, Ombuds Bruxelles recommande d'effectuer des études acoustiques régulières pour évaluer l'évolution de la situation et de développer des normes spécifiques pour ce type de nuisances sonores.

Enfin, il revient au Gouvernement bruxellois de rétablir l'équilibre, actuellement rompu, entre deux enjeux majeurs : la fonction de transport indispensable à la mobilité régionale et le droit à vivre dans un environnement sain. Un cadre réglementaire pour les nuisances liées au transport public s'avère par ailleurs nécessaire pour assurer durablement cet équilibre.



## Vous rencontrez une difficulté avec une administration ?

Ombuds Bruxelles est une institution indépendante de médiation. Elle peut vous aider si vous rencontrez une difficulté avec une administration régionale ou communale bruxelloise. Vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles au 02 549 67 00, via son site internet [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels) ou à l'adresse Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles.

## Vous avez une question ? Une demande d'interview ?

Contactez **Louise Degryse** - Responsable communication et relations externes

- +32 490 67 45 80
- +32 2 549 67 07
- [louise.degryse@ombuds.brussels](mailto:louise.degryse@ombuds.brussels)